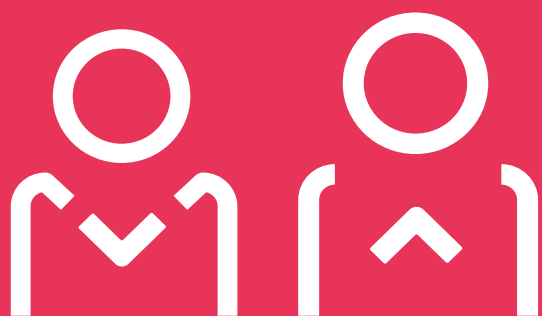


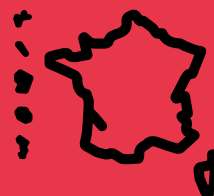
**L'économie au
cœur de notre
action !**



1 Conseil
supérieur



23 Conseils
régionaux



2 Comités
départementaux

21 000

experts-comptables



15 000
hommes

6 000
femmes

Plus de **130 000**
collaborateurs

6 000
experts-comptables
stagiaires

22 000
sociétés d'expertise comptable
et associations de gestion
et de comptabilité

2 millions
d'entreprises clientes



11,5
milliards d'euros
de chiffre d'affaires





SOMMAIRE

P. 04 Contexte & perspectives

- Réformes et perspectives
- Retour sur les grands événements qui ont marqué l'année 2017

P. 12 L'Ordre à vos côtés

- L'engagement de la profession, la gouvernance, les services

P. 20 Les vice-présidents font le bilan

Profil

L'Ordre des experts-comptables assure la représentation, la défense et le développement de la profession. Dans un contexte de profonde transformation de notre métier, notre accompagnement est plus que jamais décisif. Nous aidons les cabinets à (re)définir leur stratégie, à prendre les bonnes décisions et nous leur offrons un éventail d'outils et services variés.

Nous communiquons pour mettre en lumière la richesse des missions que les experts-comptables peuvent effectuer et nous nous attachons à renforcer l'attractivité de la profession auprès des jeunes talents.

Notre ambition ? Créer les conditions pour que chaque expert-comptable saisisse de nouvelles opportunités, l'amener vers des missions de conseil à forte valeur ajoutée et l'aider à rester le partenaire privilégié du dirigeant d'entreprise.

Ce qui est vrai pour les experts-comptables, l'est aussi pour les entreprises qu'ils accompagnent. Elles ressentent directement les bénéfices d'un conseil éclairé et expert.

L'Ordre joue à ce titre un rôle d'interface avec les pouvoirs publics pour encourager une législation propice à une croissance économique vertueuse.

Transition(s)

On pourrait qualifier l'année 2017 d'année de transitions – au pluriel – pour l'Ordre des experts-comptables.

Transition pour l'institution car une nouvelle mandature s'est ouverte avec son lot de nouveaux projets, au premier rang desquels la réforme de l'organisation territoriale de l'Ordre pour se conformer à la nouvelle carte des grandes régions économiques.

Transition également pour notre environnement avec un nouveau pouvoir exécutif et législatif. Transition, bien évidemment, au niveau de la profession qui, accompagnée par l'Ordre, poursuit sa mue vers le digital et vers le conseil.

Face à ces changements, nous avons mobilisé les énergies et les premiers mois de l'année 2017 ont été marqués par un intense travail visant à proposer, dans un délai très court, un projet de nouvelle organisation territoriale permettant d'atteindre un point d'équilibre entre d'utiles économies, sans sacrifier notre maillage territorial, tout en tirant les meilleures opportunités de modernisation de nos institutions.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons également mis l'accent sur le renforcement de nos liens avec les décideurs publics. Nous avons souhaité que le Conseil supérieur soit présent à toutes les étapes du processus législatif car les experts-comptables, au contact quotidien du monde économique, peuvent apporter beaucoup à la réflexion du législateur.

L'économie aura été au cœur de notre action, car la profession que nous représentons est au service de l'économie et de ceux qui la font. Le Congrès national organisé à Lille en octobre dernier, sur le thème du conseil, a été un grand succès. C'est la preuve que nos consœurs et confrères sont prêts au changement.

Sur cette question nous avons ouvert la réflexion et le débat sur les compétences spécialisées et le conseil à forte valeur ajoutée.

Notre souhait est d'offrir aux professionnels un cadre renoué leur permettant de se développer, tout en capitalisant sur les atouts liés à notre réglementation que sont notre déontologie et notre qualité.

À l'heure du numérique où les transitions s'accélèrent, nous devons, plus que jamais, être agiles et proactifs.

Charles-René Tandé,
*Président du Conseil supérieur
de l'ordre des experts-comptables*

A middle-aged man with short brown hair and glasses, wearing a dark blue suit, white shirt, and patterned tie, is smiling at the camera. He is sitting at a dark wooden desk. To his left is a silver laptop. In front of him is a magazine or brochure with a colorful cover. His hands are resting on the desk near the laptop and magazine. The background is slightly blurred, showing green foliage and a window.

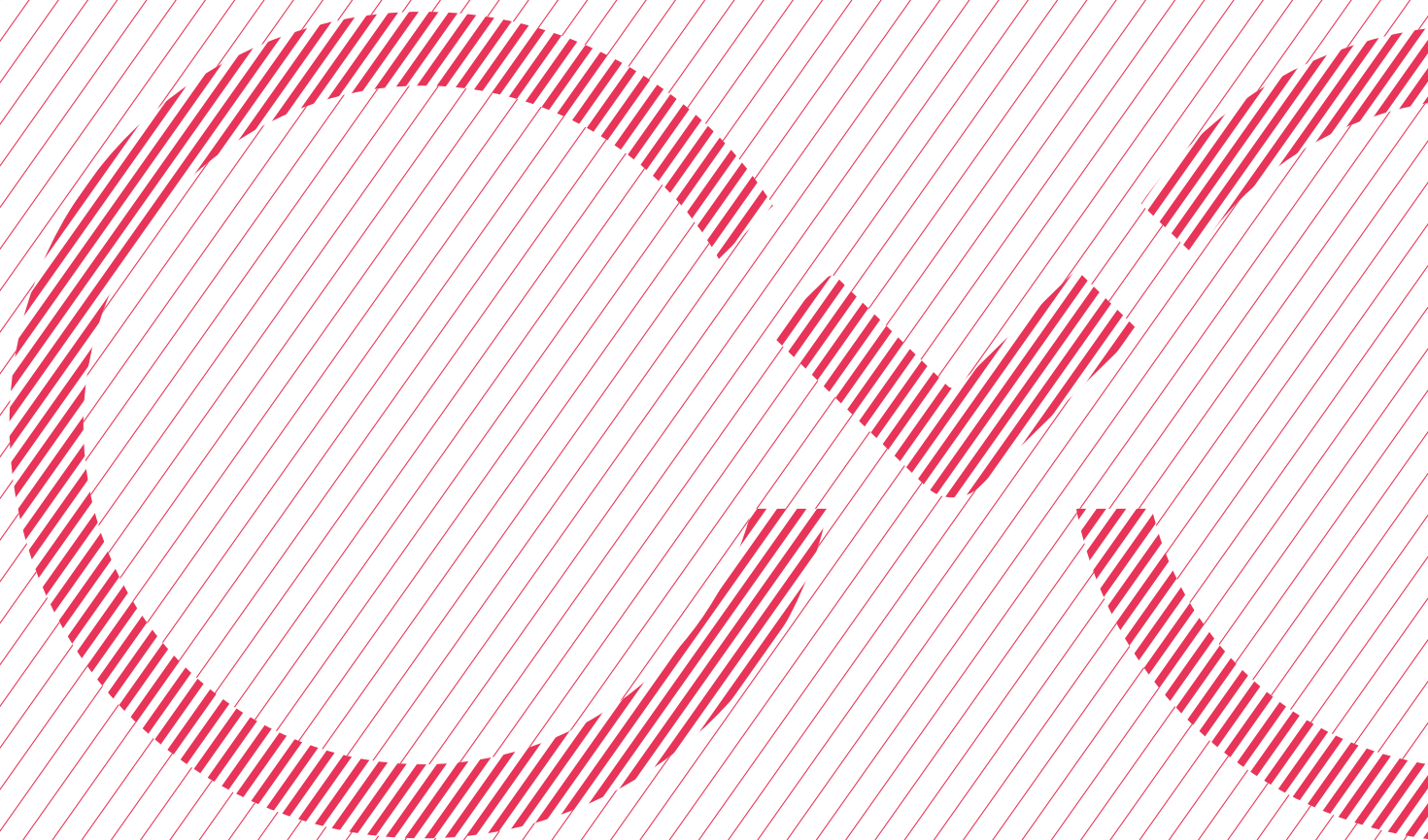
« L'économie aura été au cœur de notre action, car la profession que nous représentons est au service de l'économie et de ceux qui la font. »



Vent de réformes



AU COURS DE L'ANNÉE 2017,
LE CONSEIL SUPÉRIEUR A PARTICIPÉ
À DE NOMBREUX TRAVAUX DE RÉFORMES
TANT EN MATIÈRE FISCALE QUE SOCIALE.



Le prélèvement à la source : évaluation et report d'un an de la réforme

Afin de permettre la réalisation d'un audit et d'une expérimentation du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, son entrée en vigueur a été reportée d'une année pour être fixée au 1^{er} janvier 2019. À cette occasion, le Conseil supérieur a participé aux auditions et formulé plusieurs propositions d'aménagement du dispositif. Ainsi, dans le cadre de la loi de finances pour 2018, des ajustements et simplifications ont été apportés au dispositif initial, notamment pour les gérants majoritaires qui sont désormais assimilés aux exploitants individuels pour l'application du prélèvement à la source.

La mise en œuvre de la Phase 3 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

La profession a déployé d'importants moyens pour être préparée aux échéances légales : mobilisation des équipes en charge du social, investissements importants (actions de formation, mises à jour ou changements de logiciels...). En revanche, bon nombre d'organismes complémentaires gérant la prévoyance, la complémentaire santé et la retraite supplémentaire demandent encore aux entreprises des DUCS ou des bordereaux de cotisations et refusent le télépaiement...

Le Conseil supérieur a agi auprès de la direction de la Sécurité sociale, de la maîtrise d'ouvrage de la DSN et des fédérations représentant ces organismes afin de les sensibiliser aux conséquences dommageables de ces dysfonctionnements : travail supplémentaire pour les cabinets et dégradation de la relation avec les clients. Pour aider les cabinets à signaler les problèmes, une boîte mail dédiée a été créée (DSN-OC@experts-comptables.org). Le Conseil supérieur transmet ensuite les dossiers aux fédérations concernées.

La mise en œuvre des ordonnances Travail

Les ordonnances Travail du 22 septembre 2017 constituent une nouvelle opportunité de missions pour les cabinets. Le Conseil supérieur s'est

mobilisé pour informer les experts-comptables sur ces nouvelles dispositions et leur offrir un outil permettant d'accompagner les clients dans la négociation d'accords d'entreprise, afin de déroger aux dispositions de l'accord de branche : le Kit négociation dans les TPE.

Le projet de loi Pacte

En novembre 2017, le Gouvernement a initié un Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte). Objectif : favoriser le financement des entreprises et la création d'emplois. Afin d'élaborer son futur projet de loi, le Gouvernement a choisi une méthode de co-construction associant largement tous les acteurs concernés sur le terrain. Le but étant de prendre appui sur l'intelligence collective pour faire émerger les solutions les plus efficaces pour permettre aux entreprises françaises de déployer leur potentiel. Afin de s'associer à cette démarche globale et dans le cadre de cette phase de consultation, le Conseil supérieur a élaboré des propositions concrètes qui vont toutes dans le même sens : protéger l'entrepreneur et accompagner son développement. Dans un rôle de « service avant-loi », le Conseil supérieur est allé à la rencontre des parlementaires afin de présenter ses propositions et d'apporter un éclairage sur celles retenues dans le futur projet de loi.

**« En contribuant à la
construction du futur
projet de loi Pacte,
la profession a fait
entendre sa voix
et à travers elle, celles
de ses clients, les petites
et moyennes entreprises. »**

Charles-René Tandé



Revue de l'année 2017

Au service de l'économie et de ceux qui la font

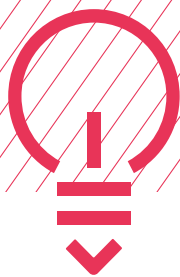
Charles-René Tandé, élu président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

Le 14 mars 2017, les élus du Conseil supérieur désignent Charles-René Tandé président de l'Ordre : « Nous sommes la profession du conseil et nous avons des marges de progression importantes. Alors engageons un grand plan de reconquête des prestations à plus forte valeur ajoutée, au service de la croissance de notre économie ».



Conseil Sup' Services dédié à l'international

Une entreprise qui se tourne vers l'international accepte de prendre des risques, s'entoure d'un réseau efficace, trouve les financements... Accompagner ces chefs d'entreprise dans leur conquête de l'international pose parfois question. C'est pourquoi le Conseil supérieur crée, en septembre 2017, le Conseil Sup' Services « Missions d'accompagnement à l'international ».



Initiatives BDE : à la recherche du meilleur projet associatif étudiant de France

Pour cette nouvelle édition, le jury d'Initiatives BDE et les coachs experts-comptables ont donné à l'association Normand' Esport le titre de meilleur projet associatif étudiant de France. Cette opération est l'occasion de promouvoir et de donner à comprendre le rôle de l'expert-comptable en permettant d'apprécier à sa juste valeur sa mission de conseil.

Lancement d'un Conseil Sup' Services loi Travail

Dès janvier 2017, le Conseil supérieur lance un nouveau Conseil Sup' Services consacré à la loi Travail. Objectif : accompagner la profession comptable dans la mise en place des nouveaux dispositifs adoptés par les pouvoirs publics (mesures pour l'emploi, dispositif de suramortissement, complémentaire santé, DSN, etc.).

Le 12^e Forum des associations et des fondations

En octobre 2017, le Conseil supérieur participe au Forum des associations et fondations. L'occasion de dispenser des conférences et ateliers sur des sujets d'actualité : la communication financière ; la révision du règlement comptable ; les associations et les impôts commerciaux ; et les dispositions applicables en 2018 dans les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). Des consultations gratuites sont également proposées par des experts-comptables bénévoles auprès de dirigeants d'associations et porteurs de projet.



Le trophée RSE de la profession comptable

Septembre 2017, le Conseil supérieur et la CNCC organisent la 17^e édition du Trophée RSE. L'occasion de débattre sur « l'importance de la rigueur de l'information extra-financière » et de découvrir des acteurs du réseau d'accompagnateurs et facilitateurs des PME et TPE en matière de RSE.



Les mémoires en illimité sur Bibliobaseonline

Les mémorialistes, comme les stagiaires de la profession, ont désormais accès aux mémoires d'expertise comptable sur bibliobaseonline.com, la base de données de Bibliotique.

Le nouveau territoire graphique de l'Ordre

Tout au long de l'année 2017, le Conseil supérieur travaille à créer un nouveau territoire graphique, différenciant et moderne. Objectifs : miser sur la marque pour attirer et inspirer, rassembler la profession et moderniser son image.

Près de **5 000**
C'est le nombre de congressistes pour le 72^e Congrès de l'Ordre sur le thème du conseil.

« Tout l'enjeu de ce 72^e Congrès est de prendre conscience que le conseil est un investissement rentable et non une charge. »

Charles-René Tandé



Finale du tournoi de gestion : les étudiants s'affrontent lors d'un escape game

Le 1^{er} février 2017, l'Ordre des experts-comptables accueille des étudiants de la France entière venus s'affronter lors d'un escape game. Un événement moderne et original pour faire découvrir la profession.

Marchés de la profession comptable

Le Conseil supérieur réédite son étude biennale sur les marchés de la profession comptable. Des entreprises et associations ont été interrogées sur une vingtaine de thèmes, regroupés au sein de trois grandes parties: le recours à l'expert-comptable; la relation entre le client et le cabinet; les attentes des clients et non-clients vis-à-vis de la profession.



« Disparition annoncée du RSI »

Septembre 2017, **Charles-René Tandé** est l'invité sur le plateau de BFM Business pour participer à l'émission « Les décodeurs de l'éco ».



Business story, 1 an après son lancement

À l'occasion du salon des entrepreneurs 2017, l'Ordre fête le premier anniversaire du dispositif business story. L'occasion de dresser le bilan et de féliciter les cabinets d'expertise comptable volontaires : un an plus tard, ils étaient ainsi 4 477 dirigeants, demandeurs d'emploi, salariés, micro-entrepreneurs et même étudiants, à avoir demandé une mise en relation avec l'un des 4 200 cabinets référencés sur la plateforme.
www.business-story.biz

Vivatech : l'Ordre et la Compagnie en accélérateurs de croissance

À l'occasion du salon Vivatech en juin 2017, l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes s'associent pour accueillir et conseiller gratuitement les visiteurs dans le cadre d'un « coaching center » de 100 m².



Lancement d'un Conseil Sup' Services Logiciels de caisse

Afin de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels permettant la dissimulation de recettes, il a été instauré l'obligation, à partir de 2018, pour tous les commerçants et professionnels assujettis à la TVA qui enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion, ou d'un système de caisse, d'utiliser un système ou un logiciel sécurisé. Pour répondre à l'ensemble de ces obligations et accompagner la profession, le Conseil supérieur crée un Conseil Sup' Services regroupant une zone d'actualités, des FAQ, des modèles de courriers pour informer ses clients, etc.





Comptexpert évolue !

Comptexpert s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité permettant d'accéder, en un clic, à l'ensemble des dossiers clients sur des missions à forte valeur ajoutée telles que l'accompagnement à la recherche de financement ou la gestion de trésorerie.

Une fonction de délégation des droits permet également à l'expert-comptable de confier le renseignement des champs de données comptables et financières à un ou des collaborateurs.



8^e cérémonie de remise du DEC: une vraie fête !

Le 24 novembre 2017, ce sont deux promotions de nouveaux diplômés d'expertise comptable et leurs invités, soit plus de 2800 personnes, qui participent à cette cérémonie solennelle, dynamique et conviviale qui consacre un long parcours d'études, de stages et d'heures passées à la préparation du mémoire.



Lancement d'un Conseil Sup' Services Prélèvement à la source

La loi de finances pour 2017 a institué le prélèvement à la source de l'impôt sur le Revenu (IR) pour les revenus perçus ou réalisés à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour accompagner les cabinets, le Conseil supérieur propose de nombreux outils sur la plateforme Conseil Sup' Services.



« Entreprendre, je me lance »

Bruno Le Besnerais, président du Comité création et entreprises innovantes, est intervenu deux fois en direct sur les ondes de BFM Radio. Objectif : faire connaître le rôle de l'expert-comptable dans la création d'entreprise et présenter le dispositif business story.



Journée du numérique #2

Plus de 500 professionnels, experts-comptables stagiaires ou collaborateurs participent, en présentiel ou en *streaming*, à la 2^e édition de la journée du numérique, le 7 décembre 2017. Objectifs de cette journée : accélérer la transition numérique des cabinets et les aider dans l'accompagnement de leurs clients.



Réunion-débat : « Une élection présidentielle »

Le 9 mai 2017, le Conseil supérieur organise une réunion-débat sur le nouvel équilibre politique issu de la présidentielle. L'occasion pour Charles-René Tandé d'ouvrir le débat en rappelant le rôle joué par l'Ordre dans le cadre des comptes de campagne depuis les lois organiques de 1988.



hubemploi, la nouvelle plateforme pour l'emploi de l'Ordre

Lancé en janvier 2017, hubemploi est la plateforme pour l'emploi de l'Ordre, dédiée aux métiers de l'expertise comptable. Elle a pour vocation de faciliter le recrutement des cabinets dans tous les domaines: experts-comptables, auditeurs, collaborateurs, fiscalistes, gestionnaires de paie, responsables RH, informaticiens, responsables marketing et communication... Les cabinets postent leurs offres, les candidats leurs CV. La rencontre s'effectue sans intermédiaire.
www.hubemploi.fr



L'Ordre à vos côtés



12

L'expertise comptable est une profession réglementée dont l'exercice est encadré par une législation stricte. L'une des principales missions du Conseil supérieur est de s'assurer de l'application de ces textes par les professionnels dans leurs missions quotidiennes, en les accompagnant dans leur bonne compréhension. Plusieurs commissions et comités travaillent de concert en ce sens. L'Ordre veille également au respect de la déontologie professionnelle, définit des normes et publie des recommandations, que les experts-comptables peuvent appliquer dans

l'exercice de leurs fonctions. Il participe à l'élaboration et à la diffusion de la doctrine comptable nationale et internationale. Cette vocation s'exprime par un engagement constant pour l'avenir de la profession : de la formation des jeunes à la maîtrise des grandes évolutions.

Partout, l'Ordre des experts-comptables répond présent au progrès et à la dynamique du futur.



L'engagement de la profession

Digitalisation, nouveaux modèles, systèmes complexes..., notre profession est en prise directe avec le changement. Conscients des nouveaux challenges et guidés par notre déontologie, nous allons plus loin encore dans le conseil, pour emmener chacun plus loin dans ses projets. Organisation, ressources humaines, systèmes d'information..., quel que soit le domaine, nous accompagnons tous ceux qui entreprennent dans leur stratégie et leur prise de décision, pour qu'ils puissent pleinement se consacrer à leur métier.

> Les experts-comptables : des professionnels mobilisés pour la croissance.



Gouvernance

Président du Conseil supérieur



**Charles-René
TANDÉ**

Vice-présidents



**Daniel
ALLIMANT**
en charge du secteur
Organisation et
Management
de l'institution



**Patrick
BORDAS**
en charge du secteur
Missions



**Nicole
CALVINHAC**
en charge du secteur
Performance des
cabinets



**Lucie
DESBLANCS**
en charge du secteur
Développement
et Croissance
économique

Trésorière



**Florence
HAUDUCŒUR**

Assesseurs



**Jean-Marc
JAUMOUILLÉ**



**Dominique
JOURDE**



**Arezki
MAHIOUT**



**Marie-Claude
MIGNON**



**David
SAUVAGE**



**Christian
SCHOLER**



**Gilbert
LE PIRONNEC**

en charge du secteur
Prospective et
Spécialités



**Philippe
SAUVEPLANE**

en charge du secteur
Communication
et Attractivité



**Rémy
SEGUIN**

en charge du secteur
Fonctions régaliennes
de l'Ordre

Invités



**Jean-Luc
MOHR**



Lionel CANESI
remplacé en 2018
par Jacques Maureau



**Alexandre
SALAS-GORDO**



**Evelyne
SERIN-CABEAU**

Le Conseil supérieur a élu, en mars 2017, parmi ses personnes, un bureau composé de quinze membres : un président, sept vice-présidents, une trésorière, six assesseurs et quatre invités.

Le Comex

Composé du président du Conseil supérieur, des vice-présidents, du trésorier et du secrétaire général, le Comex du Conseil supérieur assiste le président dans l'ensemble de ses fonctions, notamment en matière de gestion du personnel et d'investissements excédant 20 000 euros.

Le bureau

Composé du président du Conseil supérieur, des vice-présidents, du trésorier, des assesseurs et d'invités, le bureau du Conseil supérieur est consulté et informé des décisions et mesures prises par le président dans l'accomplissement de ses fonctions.

Les sessions

Les sessions regroupent les 46 membres élus du Conseil supérieur, les 23 présidents des Conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables ainsi que le commissaire du gouvernement. Lors de ces sessions, est adopté l'ensemble des décisions utiles à l'accomplissement des missions de l'institution.

La commission permanente

Cette commission, composée du président du Conseil supérieur, des présidents de commissions et du trésorier, se réunit, après consultation du bureau, sur convocation du président, pour prendre, dans l'intervalle des sessions, des décisions urgentes.



Les outils et services de l'Ordre

Les clubs

Les clubs de l'Ordre sont nés de la volonté de l'institution d'aider les experts-comptables et les acteurs de la profession à développer leurs missions :

- **Le Club fiscal** propose ainsi aux experts-comptables des moyens de créer, développer et perfectionner une véritable activité de conseil fiscal par une série d'actions d'information et de formation de haut niveau ;
- **le Club social** accompagne le cabinet dans ses missions sociales. Les adhérents bénéficient notamment de la gratuité des conférences régionales du club, d'un abonnement à sa newsletter mensuelle, d'une tarification préférentielle à la Journée annuelle et d'outils offerts par le club et ses partenaires ;
- **le Club secteur public** a pour objectif de renforcer la présence des experts-comptables auprès de ce secteur en développant une culture sur ce thème au sein de la profession comptable ;
- **le Club développement durable** propose à ses membres de co-construire les modèles économiques durables d'aujourd'hui et de demain.

Le Centre de formation de la profession comptable



Le CFPC est un centre d'ingénierie et de formation au service des cabinets et de la profession comptable créé par le Conseil supérieur. Il a pour vocation : la conception et la réalisation de formations et de supports de formation à destination des experts-comptables, de leurs collaborateurs et des experts-comptables stagiaires ; la formation d'animateurs à la pédagogie et à l'animation. Les formations du CFPC sont diffusées sur l'ensemble du territoire national au travers des 23 Instituts Régionaux de Formation (IRF).

Infodoc-experts

Infodoc-experts est le service de consultation téléphonique du Conseil supérieur qui a pour objectif d'accompagner les experts-comptables, dans le cadre de leurs missions, en répondant à leurs questions en matière fiscale, sociale et de droit de sociétés et en mettant à leur disposition de nombreux écrits pratiques.

ECMA

ECMA est chargée de produire et distribuer des outils et produits sélectionnés par l'Ordre des experts-comptables facilitant l'exercice de la profession et qui ne peuvent entrer dans le rôle régalien de l'institution.

En 2017, ses principales activités reposent sur le pilotage de la plateforme jedeclare.com, l'offre de signature électronique Signexpert et le traitement de la base de données Statexpert.

La Boutique



Cette boutique commercialise l'ensemble des ouvrages, produits et services de l'Ordre via le site www.boutique-experts-comptables.com. Des ouvrages techniques, issus des comités et commissions du Conseil supérieur, sur la réglementation ou la pratique professionnelle ou encore sur l'actualité fiscale, sociale et comptable sont diffusés par la Boutique. Une sélection d'ouvrages de la Boutique est disponible en librairie pour le grand public. Ils permettent de présenter de manière pédagogique les éléments clés et des aspects pratiques sur des questions de gestion. Ils contribuent à une meilleure visibilité de l'ensemble des compétences que l'expert-comptable peut mettre au service de ses clients.



300

c'est le nombre de formations
et d'animations annuelles
dispensées par Infodoc-experts
dans toute la France

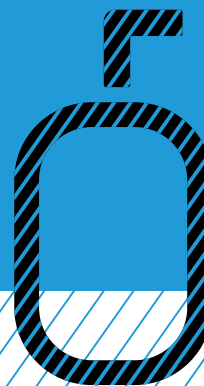


9 643

c'est le nombre de
consultations annuelles
téléphoniques sur la
hotline Infodoc-experts

140 131

c'est le nombre
de téléchargements
de documents sur
Bibliothèque en 2017





Les revues de l'institution

SIC

Mensuel tiré à près de 30 000 exemplaires, SIC est depuis plus de 35 ans le reflet de l'actualité nationale et régionale de la profession comptable. Depuis 2015, le Conseil supérieur a mis en place une version numérique du magazine qui en conserve le rythme de publication, la ligne éditoriale, mais en enrichit les contenus : articles en version longue, annexes, vidéos...

La Revue Française de Comptabilité

Diffusée à près de 7 500 abonnés et éditée par le Conseil supérieur, la Revue Française de Comptabilité (RFC) est la revue de référence des professionnels de la comptabilité exerçant à titre libéral et en entreprise. Elle aborde tous les aspects de la comptabilité et plus globalement du droit comptable.

Les ressources documentaires



BIBLIOTHEQUE

Fondé par le Conseil supérieur et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Bibliothèque est le centre de documentation des experts-comptables et des commissaires aux comptes. Son fonds documentaire porte sur de nombreuses thématiques correspondant aux missions de la profession : comptabilité, audit, pratiques professionnelles, droit social, droit fiscal, économie et finance, gestion et management.

bibliovigie

Bibliovigie est le premier service quotidien d'actualité comptable et juridique en ligne, créé pour répondre aux besoins des experts-comptables et des commissaires aux comptes.

bibliordre

Bibliordre est la plateforme de téléchargement de l'Ordre des experts-comptables qui permet de retrouver facilement et en un seul lieu, toutes les publications produites par l'institution.

bibliobaseonline

Bibliobaseonline est le site sur lequel une partie de la base de Bibliothèque est mise en ligne au profit des professionnels leur offrant ainsi une base de données regroupant la documentation, indispensable pour l'exercice de leur mission, sur la comptabilité, l'audit, les pratiques professionnelles, la fiscalité, le social...



7 500

c'est le nombre d'abonnés
à la Revue Française
de Comptabilité

29 800

c'est le nombre de SIC
adressés chaque mois
aux experts-comptables,
stagiaires, partenaires
et parties prenantes

48



c'est le nombre de
Sicnewsletter envoyées pour
couvrir l'actualité de l'Ordre
et les événements impactant
l'exercice professionnel

Ils sont aussi à vos côtés

L'Association des femmes experts-comptables

Créée en 2010 par l'Ordre des experts-comptables, sous l'impulsion des élues de la profession, cette association fait face à trois enjeux majeurs : renforcer l'attractivité du métier d'expert-comptable auprès des femmes, défendre la féminisation de la profession et la parité dans les instances professionnelles ; œuvrer pour la parité dans la gouvernance des entreprises en contribuant notamment à atteindre les objectifs relatifs à la présence des femmes dans les conseils d'administration et dans les comités d'audit des entreprises ; promouvoir la parité et la mixité comme leviers économiques et enjeux de responsabilité sociale et sociétale des entreprises. En 2017, elle comptait 800 membres.

L'Association Experts-Comptables et Mandats Publics (ECMP)

Cette association regroupe les experts-comptables qui ont une fonction élective ou représentative : députés européens, députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires, présidents et membres de chambres de commerce, de conseils des prud'hommes... Elle a pour objet : l'étude et la connaissance des mandats publics électifs ou représentatifs autorisés aux experts-comptables ; la promotion de la profession dans les mandats publics ; l'information, le perfectionnement des membres et les échanges d'informations entre ceux-ci.

L'Académie des sciences et techniques comptables et financières

Premier réseau francophone et francophile de compétences et d'influence au service de l'économie, avec plus de 65 000 adhérents, l'Académie a démontré sa capacité à fédérer une communauté très large de professionnels comptables et financiers, et ce, au-delà des cadres professionnels, des métiers et des frontières.



La profession œuvre à l'international

Les organisations internationales

Ifac : Fédération mondiale de la profession

Accountancy Europe : Fédération européenne de la profession (ex. FEE)

Etaf : Fédération européenne des Conseillers Fiscaux

Fidef : Fédération internationale des experts-comptables francophones

FCM : Fédération des Experts-Comptables Méditerranéens

Cilea : Comité d'Intégration Latin Europe Amérique

IIRC : Rapport Intégré

Pafa : Fédération Africaine

Capa : Fédération de la région australe

L'activité internationale du Conseil supérieur est essentiellement institutionnelle par le biais de relations bilatérales avec d'autres instituts nationaux ou la participation aux organisations internationales.

Le Conseil supérieur et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes représentent conjointement la profession comptable française.

L'objectif est d'amplifier le rayonnement mais surtout l'influence de la profession française auprès des institutions publiques à l'échelle internationale (ce qu'il n'est pas possible de faire en qualité d'instance nationale). Cette action est essentielle du fait de l'origine européenne et mondiale de la normalisation d'aujourd'hui.

L'action commune de la profession comptable française s'effectue au travers d'un département conjoint : la Délégation internationale pour l'audit et la comptabilité (Dipac) qui a un double rôle de coordination et d'animation à tous les échelons des organisations internationales et européennes.

Les institutions participent très activement à la vie des grandes organisations internationales, en occupant des postes de premier rang, et développent leurs relations bilatérales avec les instituts étrangers, dans la perspective de prises de position communes dans les organisations internationales de la profession et dans le cadre du rayonnement de la profession française.

Le développement de la profession comptable dans les pays émergents

Sur le plan international, la profession française coopère avec les régulateurs et instituts professionnels des pays émergents et post-émergents équivalents de l'Ordre pour leur permettre de relever les défis de la bonne gouvernance financière. Cette coopération s'organise au travers de la Direction du Développement et des Partenariats Internationaux (DDPI), généralement avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux.

La DDPI concentre ses actions de coopération et ses partenariats sur le développement des compétences techniques et apporte un appui significatif à l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des instituts professionnels et des régulateurs des pays avec lesquels elle a noué des partenariats, notamment par un partage d'expérience et de savoir faire, pour la mise en place de réglementations sur le modèle français.



L'objectif est de faire rayonner la profession française et de la rendre influente. »

Philippe ARRAOU, président d'honneur du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables ; vice-président de la Délégation Internationale pour l'Audit et la Comptabilité (Dipac)

2017

Au plan de l'action internationale, l'année 2017 a été marquée par les discussions liées à la **réforme de la normalisation professionnelle** (audit et autres missions d'assurances) au niveau mondial.

Les régulateurs mondiaux, regroupés au sein du Monitoring Group, ont souhaité réformer le modèle de la normalisation d'audit pour le calquer sur le modèle des normes comptables internationales. Ils souhaitent créer un normalisateur d'audit indépendant de la profession et de l'Ifac, composé de membres rémunérés représentant toutes les parties prenantes : régulateurs, utilisateurs des comptes et auditeurs. Les travaux au sein du Board de l'Ifac

ont été intenses pour défendre les intérêts de la profession, dans le respect de l'intérêt général, sur ce dossier stratégique. Ces discussions se sont poursuivies tout au long de l'année 2017 et ne sont pas encore finalisées au niveau international. Un groupe de travail *ad hoc* a également été constitué au sein de la Dipac pour élaborer la réponse française à la consultation du Monitoring Group.

L'année 2017 a également été très intense sur le dossier de **la fiscalité**. Les multiples scandales d'évasion fiscale (Lux Leaks, Panama Papers...) survenus au cours des dernières années ont provoqué une vive réaction de la Commission européenne et du Parlement européen qui a conduit à la mise en place de commissions

d'enquêtes (Commission Pana) et à l'élaboration de textes (directive sur les intermédiaires fiscaux). Tous ces débats ont été suivis de très près notamment au sein d'Accountancy Europe (ex. FEE) et d'Etaf pour défendre les intérêts de la profession.

Enfin l'année 2017 a été marquée par **la mise en place d'un groupe de travail « technologie »** au sein de l'Ifac qui a pour objet de suivre l'impact des évolutions technologiques sur le métier d'expert-comptable et d'auditeur et de servir de relais vers les membres de l'Ifac. Ce groupe, hautement stratégique en cela qu'il a trait au futur de la profession, a été confié à Philippe Arraou.



« La profession est sur le terrain pour assurer le service d'après-lois. Le Conseil supérieur s'efforce de jouer, auprès des pouvoirs publics, un rôle dans le service avant-lois. »

Patrick BORDAS, en charge du secteur Missions

Les vice-présidents font le bilan

22

« Faire des experts-comptables les partenaires privilégiés de tous les acteurs de la croissance économique. »

Lucie DESBLANCS, en charge du secteur Développement et Croissance économique

« La transformation de la profession ne peut plus attendre si nous voulons demeurer l'interlocuteur privilégié des chefs d'entreprise. »

Gilbert LE PIRONNEC, en charge du secteur Prospective et Spécialités



**« Connectons-nous
pour rester branchés ! »**

Nicole CALVINHAC, en charge du secteur
Performance des cabinets

**« Améliorer l'efficacité de
l'institution afin d'apporter
une cohérence globale mais
aussi d'offrir aux experts-
comptables tous les moyens
de développer leur activité
et ainsi, à la profession,
de rayonner. »**

Daniel ALLIMANT, en charge du secteur
Organisation et Management de l'institution

**« Des actions qui s'adressent
tant aux chefs d'entreprise,
qu'au grand public et aux
jeunes... et qui témoignent
du dynamisme de la
profession. »**

Philippe SAUVEPLANE, en charge du secteur
Communication et Attractivité

23 —

**« Nous devons apprendre
à évoluer dans un paysage
économique profondément
recomposé. »**

Rémy SEGUIN, en charge du secteur
Fonctions régaliennes de l'Ordre





Rémy SEGUIN

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SECTEUR FONCTIONS RÉGALIENNES DE L'ORDRE

Sont rattachées à ce secteur :

- la commission Juridique et Déontologie
- la commission Tableau
- la commission Exercice illégal
- la commission Normes professionnelles
- la commission Contrôle qualité

Réforme territoriale : l'Ordre rebat les cartes

24

Figure imposée pour cette mandature, la réforme territoriale a mobilisé beaucoup d'énergie, pourtant, sur le terrain, on ne perçoit pas encore le changement. Qu'en est-il ?

Pourquoi une réforme territoriale de l'Ordre des experts-comptables ?

Cette réforme a été imposée par notre tutelle. L'exercice consistait à aligner notre organisation sur la nouvelle carte des régions administratives. C'est ainsi qu'il a fallu expliquer dans nos régions ordinales que ce qui marchait plutôt bien devait, de façon non négociable, se calquer sur une nouvelle carte régionale. De plus, le temps nous était compté : l'injonction était que la réforme soit effective au plus tard le 31 décembre 2018.

On peut donc imaginer que cette réforme était votre priorité en 2017 ?

Effectivement, cette réforme a nécessairement été placée au premier rang des objectifs de la mandature. Pour mener ce chantier, nous avons constitué un comité *ad hoc*, groupe de travail paritaire entre les deux grands syndicats de la profession. Le comité de la réforme a eu comme première préoccupation de consulter toutes les régions. À leur écoute, nous nous sommes accordés sur

deux points majeurs : préserver un maillage territorial de proximité et la qualité du service apporté par notre profession sur tout le territoire, avec pour objectif final la neutralisation des impacts de cette réforme.

Très vite, il a également été nécessaire de reconsidérer le nombre d'élus dans ces nouvelles régions. Il n'était pas concevable qu'une réduction des élus régionaux ne soit pas suivie d'une réduction des élus nationaux. C'est ainsi que ces deux derniers paramètres nous ont conduits à revoir nos processus électoraux complexes qui se trouvaient, de fait, impactés.

En 2018, où en est-on ?

Le projet de réforme a été finalisé en quatre mois et adopté en session du Conseil supérieur dès juillet 2017. Selon le planning initial, il devait être transformé en une loi et des textes réglementaires, avant novembre 2018. Les arbitrages attendus ayant été rendus, il nous restait quelques aspects techniques à régler. Mais faute de véhicule législatif, la réforme a pris du retard ce qui impacte d'autant son application.



**OBJECTIF 2019 : PASSER
DE 23 À 16 RÉGIONS ORDINALES**

Commissions régaliennes

Comité réforme territoriale

Un comité réforme territoriale a été créé en 2017 pour accompagner la réflexion du Conseil supérieur sur la réforme de l'organisation de ses Conseils régionaux. Début décembre 2015, le commissaire du gouvernement et la tutelle, ont indiqué au Conseil supérieur que les pouvoirs publics souhaitaient une adaptation de la carte ordinaire à la nouvelle carte des régions administratives au plus tard le 31 décembre 2018.

Le Comité réforme territoriale a été créé afin d'accompagner la transition et d'organiser le nouveau fonctionnement des Conseils régionaux et du Conseil supérieur en conséquence.

Le comité s'est réuni à six reprises entre mai et juillet 2017 et a abouti à la rédaction d'**une modification de textes législatifs et réglementaires** soumis à la tutelle et au ministre de l'Économie. Le véhicule législatif de la loi Pacte devrait mettre en place cette réforme territoriale qui s'accompagne d'une réforme des règles électorales au Conseil supérieur (suffrage universel direct).

Commission des Normes professionnelles

La commission des Normes professionnelles s'est réunie six fois en 2017. En sus du référentiel normatif, elle a pour prérogatives :

- l'élaboration de la **doctrine de l'Ordre** découlant du référentiel normatif (exemples de lettres de mission, de rapports, ouvrages, dossiers de travail...) ;
- l'émission d'un avis sur différents outils (ouvrages, lettres de mission, notes techniques, etc.) développés par différents services du Conseil supérieur et faisant appel au **cadre normatif** des missions de l'expert-comptable ;
- sa participation à des travaux et/ou comités techniques pour développer la doctrine ;
- les réponses à différentes questions concernant l'application du référentiel normatif ;
- sa participation au **panel technique de l'IAASB** (siège à la CNCC) en vue de préparer les discussions au board de l'IAASB et les réponses aux différents exposés-sondages de ce Comité de l'Ifac ;
- sa participation et validation des réponses aux appels à commentaires et exposés-sondages de l'IAASB et de l'IESBA (code d'éthique) de l'Ifac en coordination avec la CNCC et la Dipac ;
- l'élaboration et/ou participation à des actions de **formation spécifique, conférences, ateliers** ;
- sa participation aux travaux de conception/ supervision des **séminaires proposés par le CFPC** (collaboration ponctuelle).

Un certain nombre de sujets ont été abordés cette année 2017 comme la rédaction d'un ouvrage sur le rapport en pratique, l'adoption de la traduction française des normes ISA internationales version 2016, l'actualisation de l'ouvrage sur la lettre de mission.



Commission Juridique et Déontologie

Les travaux réalisés en 2017 ont porté sur les questions en lien avec **le secret professionnel, la réforme du droit des contrats** et son impact pour les experts-comptables (lettre de mission), les **avis apportés à la tutelle sur la réforme des textes relatifs à la collaboration libérale et à la réforme de la responsabilité civile** (réponse à consultation publique pour modifier la responsabilité délictuelle), la question du **point de départ du délai de prescription et de l'opportunité d'instaurer un délai de forclusion pour les experts-comptables**.

La commission est régulièrement interrogée sur les questions posées par les modifications des textes pouvant impacter l'exercice de la profession (protection des données personnelles, création de spécialisations etc.).

Cette année 2017 a également vu se créer des groupes de travail au sein de la commission pour traiter du **mandat de paiement** et du dispositif à mettre en place pour les **lanceurs d'alerte**.

À noter que le président de la commission Juridique participe aux réunions d'échange mises en place avec la DGFIP sur la réforme des textes encadrant l'exercice de la profession (honoraires de succès, expert-comptable salarié d'entreprise, mandat de paiement, réforme territoriale et Association de Gestion et de Comptabilité - AGC).

Commission du Tableau

Les derniers travaux de la commission portent, au-delà des demandes récurrentes de médailles, sur les conditions de la commission d'inscription des personnes physiques et morales. Il a été décidé par la nouvelle mandature de revoir intégralement le **guide du tableau** afin d'actualiser ou prendre de nouvelles positions : inscription d'une Société Pluriprofessionnelle d'Exercice (SPE), délai de conservation des extraits de casier judiciaire par les Conseils régionaux, règles à respecter pour les dirigeants de sociétés d'expertise comptable, problématiques liées au tableau de l'Ordre, etc.

Deux groupes de travail ont été mis en place à cet effet : dématérialisation des questionnaires d'inscription au tableau et gestion des assurances par les Conseils régionaux.

130 médailles
attribuées en 2017

89 bronze,

31 argent,

8 vermeil,

2 or





Nous sommes une profession réglementée et nos règles visent avant tout à protéger l'usager, en l'occurrence les clients des cabinets. C'est pourquoi nous avons en permanence la préoccupation de mettre en adéquation nos textes et la déontologie en les faisant évoluer pour les mettre en cohérence avec les exigences du marché afin de contribuer à la croissance. »

Rémy SEGUIN

Commission Exercice illégal

La commission réunissant des présidents et des élus des Conseils régionaux a pour tâche d'élaborer la doctrine de l'Ordre en matière d'exercice illégal. Toutes les demandes de constitution de partie civile provenant des Conseils régionaux sont examinées par la commission.

Il a été décidé cette année 2017 de revoir l'intégralité du **guide relatif à la lutte contre l'exercice illégal** afin de revoir les positions parfois datées au regard du développement des nouvelles technologies. Il a également été décidé d'améliorer la gestion des dossiers d'exercice illégal en offrant des outils plus performants aux Conseils régionaux et en les accompagnant dans leur travail. C'est ainsi que la commission a élaboré un plan ambitieux de communication qui passe par la **création d'un site internet grand public et une plateforme collaborative avec les Conseils régionaux**.

À noter que les modalités de remboursement des frais des procédures civiles engagés par les Conseils régionaux par le Conseil supérieur sont modifiées pour 2018 avec une prise en charge totale de ces frais à l'instar de ce qui est prévu pour les frais de procédure pénale.

Typologie des décisions de constitution de partie civile délivrées en 2017

20
autorisations
délivrées en
urgence

35
autorisations
délivrées selon
la procédure
classique

85563,99 €

de remboursements
des frais engagés
par les Conseils régionaux
en 2017 dans les procédures
d'exercice illégal (pénal
et civil confondus)



Comité de lutte contre le blanchiment

Ce comité, qui est depuis 2015 reconnu par les textes et a donc un statut particulier, est chargé de la mise en place et du suivi des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

Cette année 2017 a été riche en travaux dans ce domaine, puisque le plan d'action de lutte contre le blanchiment, lancé en 2015 suite à la demande du président du Conseil d'Orientation de la Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB), du commissaire du gouvernement et de la tutelle, a été poursuivi. La campagne de formation gratuite pour les experts-comptables et leurs collaborateurs s'est poursuivie sur l'année 2017. Le Comité Lab a également travaillé sur les projets de texte d'application de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2016 transposant la 4^e directive anti-blanchiment. Le Comité Lab a publié 5 articles dans le SIC.

13 776

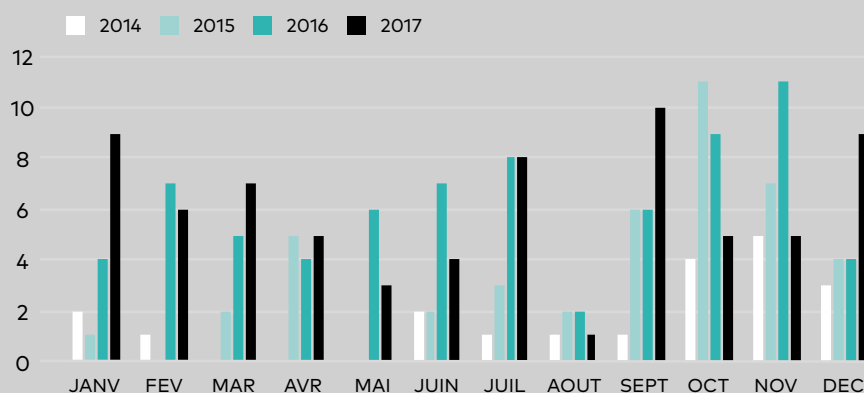
experts-comptables
ont attesté avoir
suivi la formation
obligatoire;
3899 se sont
engagés en 2017
à la suivre.

72

**appels au numéro
vert ont été
traités en 2017**

08 00 00 86 16

(numéro ouvert
aux experts-
comptables, géré
par le service
juridique et un
membre du comité
de lutte contre le
blanchiment)





Nous avons travaillé à la modernisation et à la dynamisation de nos commissions et comités. Simplifier et dématérialiser les processus pour faciliter les flux d'informations sont les axes de travail demandés aux présidents de commissions. Il s'agit, par la dématérialisation, d'améliorer l'efficacité et la performance de notre service au Conseil supérieur et aux Conseils régionaux ainsi que le confort apporté à nos confrères et partenaires. »

Rémy SEGUIN

Commission Qualité

La commission Qualité apporte aux présidents des commissions Qualité régionales des informations pratiques et répond à leurs demandes, sur des cas particuliers ou des problématiques ponctuelles.

Les points importants sont décidés en accord avec les présidents de régions et ce travail permet d'harmoniser les pratiques et de résoudre des problèmes précis.

Les experts-comptables exerçant en cabinets libéraux sont soumis au contrôle de qualité diligenté par les Conseils régionaux.

À l'exception des structures implantées dans plusieurs régions, qui suivent une étape préliminaire de contrôle du siège, diligentée par le service qualité du Conseil supérieur lorsque le cabinet est implanté dans plus de trois régions, les contrôles sont menés par les Conseils régionaux de façon autonome.

Néanmoins, les commissions Qualité des Conseils régionaux utilisent les outils créés par la commission Qualité du Conseil supérieur et suivent ses orientations et ses préconisations afin d'harmoniser les contrôles de qualité et d'améliorer les fréquences des contrôles régionaux.

La mise en œuvre du contrôle qualité des AGC, rendue possible depuis le décret du 30 mars 2012 et l'arrêté du 3 mai 2012, génère également de nombreux travaux de la commission du contrôle qualité.



Instances régaliennes



Le Conseil supérieur abrite en son sein des instances spécifiques ou d'appel liées à l'inscription au tableau et à la discipline. Il s'agit ainsi :

- pour les questions en lien avec le Tableau, du Comité national du tableau (en 2017, 49 recours enregistrés), de la Commission 42 bis en charge des AGC (214 AGC inscrites, au 1^{er} janvier 2018) et des salariés autorisés 83 ter et quater (405 personnes) et de la commission 7 bis ;
- pour les questions disciplinaires, de la Commission 49 bis (discipline des AGC en première instance, deux dossiers en cours) et de la Chambre nationale de discipline (23 appels enregistrés en 2017), compétente pour juger des experts-comptables et des salariés autorisés des articles 83 ter et quater.

La chambre nationale de discipline est également l'instance d'appel des décisions rendues par la Commission 49 bis.

Les permanents en charge de ces instances assurent, avec l'assistante juridique, un rôle de « greffier » des « tribunaux » technique et procédural (enregistrement des recours, fixation et élaboration de l'ordre du jour des audiences, envoi de courriers, relations avec les parties et les avocats, convocations, saisine des rapporteurs, gestion des auditions, tenue des audiences, rédaction des décisions avec les magistrats présidents des instances, notification des décisions, etc.) tout en veillant au respect des délais et des procédures particulièrement strictes.

Les juristes gèrent également les recours postérieurs aux décisions rendues par ces différentes instances devant les tribunaux administratifs et devant le Conseil d'État.



Je souhaite optimiser l'organisation de notre profession afin de la faire gagner en performance et en sécurité. »

Rémy SEGUIN

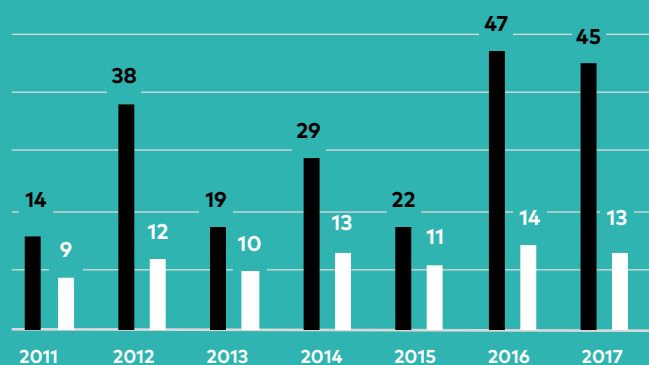
FOCUS 2017

L'activité de la Chambre nationale de discipline (CND)

Les chambres régionales de discipline (CRD) instituées auprès des Conseils régionaux ont rendu 45 décisions en 2017 et la chambre nationale a enregistré 23 appels.

Sur les 13 décisions rendues en 2017, les sanctions rendues ont en majorité été des radiations (sept). Quatre suspensions ont été prononcées, un blâme ainsi que deux relaxes. À noter que l'une des décisions a rendu deux sanctions différentes : une radiation pour une personne physique et une suspension pour une personne morale.

Activité des CRD et de la CND



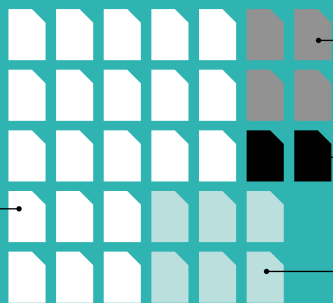
L'activité du Comité national du tableau

33

dossiers
examinés
au total

21

dossiers
concernant
le stage



4 dossiers
de radiation

2 dossiers
de demande
d'honorariat

6 dossiers
de refus
d'inscription



Daniel ALLIMANT

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DU SECTEUR ORGANISATION
ET MANAGEMENT DE L'INSTITUTION

Est rattachée à ce secteur :
- La commission Management de l'institution

Optimiser le fonctionnement de l'institution afin d'apporter un maximum de services au meilleur coût

32

En quoi consiste votre secteur ?

En charge de l'organisation et du management du Conseil supérieur, en liaison avec la trésorière et le secrétariat général, notre champ d'action couvre trois fonctions : l'administratif et les finances, les ressources humaines et l'informatique. Le Conseil supérieur doit pouvoir mener à bien ses projets, tout en améliorant l'efficacité de ses services et en étant soucieux de la bonne gestion de ses budgets.

Simplification des structures, informatisation et numérisation des tâches, gestion irréprochable des budgets, suivi des ressources humaines résument la feuille de route de ce secteur axé sur le fonctionnement du Conseil supérieur. Et nous vérifions que les procédures de contrôle interne permettent d'anticiper et de maîtriser les risques.

Cette mission s'exerce dans un environnement particulier : notre autorité de tutelle doit valider notre organisation et nos activités, et la continuité doit être assurée alors que les équipes sont élues tous les quatre ans.

Quels sont les enjeux et les objectifs de votre mission ?

En interaction avec de multiples intervenants, le Conseil supérieur doit assurer de nombreuses missions, de natures diverses et avec des enveloppes budgétaires très différentes.

Puisque « régaliennne », l'institution doit mobiliser des ressources humaines et informatiques liées à des contraintes légales : remettre un diplôme, inscrire, gérer le tableau, les litiges...

L'organisation est complexe car l'Ordre est constitué d'un écosystème riche de nombreuses associations. Certaines ont une activité commerciale à budget conséquent, à l'image d'ECS, qui organise le Congrès annuel de l'Ordre et gère les publications ou d'ECMA en charge du portail déclaratif jedeclare.com et de la récupération des extraits bancaires. D'autres animent des clubs (fiscal, social, etc.), assurent la formation (CFPC), font de la prospective des métiers (l'Académie...), sont axées sur l'international, etc.

Parmi elles, des associations impliquent des problématiques juridiques spécifiques. Toutes témoignent de l'expertise, du dynamisme et de l'esprit

d'innovation de notre profession. Notre principal enjeu est d'améliorer le fonctionnement de l'organisation et d'apporter une cohérence globale, tout en préservant une large autonomie à leurs décideurs, élus et permanents très impliqués. Notre programme de travail vise à simplifier l'organigramme, à harmoniser les statuts des satellites et leur mode de gouvernance, à uniformiser les procédures et à améliorer le contrôle.

Quels sont les points clés en ce qui concerne le management des équipes ?

Le Conseil supérieur et ses associations emploient environ 130 personnes, qui œuvrent dans les services : études, administratif et financier, juridique, informatique, services généraux, communication... Mon rôle n'est pas de les manager mais de veiller aux procédures internes afin qu'elles soient équitablement appliquées et que le service le plus efficace et le moins onéreux soit apporté à la profession. Parallèlement, il est nécessaire de diversifier les profils et, en 2018, de renforcer les équipes du pôle numérique d'assistance aux experts-comptables et de veille.

Et l'informatique ?

Compte tenu du nombre et de la complexité croissante des projets, il s'agit d'organiser le service informatique afin qu'il puisse, outre les travaux de maintenance habituels, mettre en œuvre rapidement les projets, l'informatisation du contrôle qualité, la refonte du site de paiement de la boutique et des clubs avec une généralisation du paiement en ligne... Ce qui passe par une simplification progressive de l'architecture technique informatique.

L'avancement de ces différents chantiers est piloté par des comités projets.

Le lancement du site internet public en juin et celui du site privé d'ici fin 2018 sont autant de vitrines et de concrétisations de cette démarche globale d'amélioration de l'efficacité et des performances du Conseil supérieur au bénéfice de la profession.



Améliorer l'efficacité de l'institution afin d'apporter une cohérence globale mais aussi d'offrir aux experts-comptables tous les moyens de développer leur activité et ainsi, à la profession, de rayonner. »

Daniel ALLIMANT

Sur les aspects financiers, quelles sont vos priorités pour 2018 ?

La commission Budget et Finances a mis l'accent avant tout sur l'efficacité et préconisé l'informatisation de procédures encore manuelles, un suivi budgétaire périodique et la mise en concurrence généralisée des fournisseurs. Il est primordial de renforcer la fiabilité de notre système d'information et de concentrer l'activité des services financiers et comptables sur une information financière à valeur ajoutée et sur des développements qui aident les confrères (contrôle qualité ou diagnostics clients, par exemple).

Concrètement, grâce à un outil de reporting interfacé sur notre logiciel comptable, les élus et les permanents disposent d'un suivi budgétaire trimestriel efficace de leur budget. Nous avons également lancé le projet de « workflow » de la procédure d'achats.



Direction financière

Le service Administration et Finances du Conseil supérieur met en place des procédures et outils qui lui permettent de contrôler le respect des budgets de chaque commission, comité, satellite ou club et la conformité de l'utilisation de ces derniers conformément aux actions validées par les élus.

Le service Administration et Finances est soumis à un strict respect des échéances ponctuées par les différentes étapes de validation des budgets et des états financiers de l'institution. Ainsi, après validation des censeurs, du Comité exécutif, du Bureau et du Comité budget et finances, les élus se voient présenter en session les comptes du Conseil supérieur, les comptes agrégés du Conseil supérieur et les comptes agrégés de l'Ordre comprenant les comptes agrégés du Conseil supérieur et les comptes agrégés des Conseils régionaux ainsi que les budgets de l'institution.

Afin de respecter le calendrier, les comptes agrégés du Conseil supérieur ont été achevés le 13 février 2018. Ils ont été soumis pour l'année 2017 au Comité budget et finances du 27 mars 2018, ont été arrêtés en session le 16 mai 2018 et présentés au Congrès.

Les comptes agrégés de l'Ordre des experts-comptables, présentés lors du Comité budget et finances du 13 juin 2018 et du 29 août 2018, ont

été arrêtés en session au Conseil supérieur le 12 septembre 2018 et soumis à l'approbation des élus au Congrès.

Le budget agrégé 2018 intégrant l'ensemble des prévisions des entités a été validé en session au Conseil supérieur le 6 décembre 2017. Un révisé budgétaire pour 2018 a été présenté et soumis aux élus lors de la session du 12 septembre 2018.

Direction des services généraux

L'équipe des services généraux a en charge la sécurité de l'immeuble, l'agencement et la maintenance de celui-ci et des équipements.

En 2017, une salle de conférence équipée audio et vidéo pouvant accueillir 49 personnes a été créée.

Les commissions et les comités font appel aux services généraux pour les besoins d'aménagement et d'organisation liés aux réunions. La gestion des déplacements (billets, réservations hôtel...), des réceptions (restaurants, déjeuners, cocktails...) est réalisée par l'équipe des services généraux. Ces derniers ont la responsabilité d'accueillir les experts-comptables de manière conviviale dans les locaux de l'Ordre des experts-comptables.

En 2017, ce sont quelque 88 cocktails et repas qui ont été organisés rue Cognacq-Jay pour 4 196 personnes.

Le Conseil supérieur est doté d'un service de reprographie qui permet la réalisation en interne d'ouvrages et de fascicules destinés à la profession.

Direction des ressources humaines

Le service des ressources humaines gère les 130 salariés de l'Unité Economique et Sociale (UES) que forment le Conseil supérieur, l'Association Experts-Comptables Services (ECS), ECM Association, le Centre de documentation des experts-comptables et des commissaires aux comptes (ECMA), Edificas et le CFPC.

L'ensemble des salariés travaille au service des confrères experts-comptables afin de répondre au mieux à leurs besoins. Comme dans beaucoup d'entreprises, cette recherche d'adéquation entre les besoins et les ressources nécessite une gestion des ressources humaines dynamique.

Chargée de la mise en œuvre de la politique RH décidée par le président et les élus, la direction des ressources humaines articule ses actions autour de cinq axes principaux :

- **la gestion administrative du personnel** (contrats de travail, gestion de la paie, droit social...) ;
- **la gestion et le développement des ressources humaines** (recrutement, gestion des carrières, entretiens annuels, formation, gestion prévisionnelle des emplois) ;
- **le pilotage et la maîtrise des emplois et de la masse salariale** ;
- **le dialogue social** (comité social et économique, délégués du personnel, CHSCT, délégués syndicaux) ;
- **l'amélioration des conditions de travail des salariés.**

La gestion du personnel au sein de l'UES est donc celle d'une entreprise classique, avec les mêmes enjeux et le même cadre réglementaire (gestion des compétences, motivation, bien-être au travail, respect budgétaire...).

Direction des systèmes d'information

La DSI définit et met en œuvre les systèmes d'information destinés au pilotage et à la gestion des différentes activités du Conseil supérieur.

Elle met à disposition du personnel du Conseil supérieur et de ses satellites, les matériels, logiciels et réseaux nécessaires à leur activité et en assure la maintenance.

La DSI est en charge du développement informatique des applications nécessaires au fonctionnement de l'institution et de ses satellites. Il lui appartient de réaliser les choix en termes de progiciels, de concevoir ou piloter la réalisation de logiciels spécifiques et d'en assurer le déploiement.

Parallèlement, la DSI prend en charge des projets pour le compte des Conseils régionaux de l'Ordre, tels que la gestion du Tableau par exemple, ou pour le compte du Conseil supérieur, tels que la carte d'identité numérique Expertpass.

La DSI définit et contrôle l'application de la politique informatique du Conseil supérieur. Elle assure la sécurité des systèmes et réseaux selon la stratégie définie en consultation avec les élus en charge du management de l'institution.

Enfin, la DSI assure une veille technologique permanente en lien avec ses activités.



Patrick BORDAS

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DU SECTEUR DES MISSIONS

Sont rattachées à ce secteur :

- La commission des Missions comptables
- La commission des Missions fiscales
- La commission des Missions sociales

Être au cœur des décisions pour que leur application fasse sens

36

Les missions sont le cœur de métier de la profession. Quels sont les axes que vous avez priorisés pour votre mandat ?

En premier lieu, être consulté par les pouvoirs publics, en amont, sur les projets de textes, afin de faire valoir les remarques et arguments des experts-comptables qui sont en charge de la mise en œuvre des textes dans les entreprises. En outre, l'Ordre se devait aussi de continuer à proposer des outils pratiques aux experts-comptables.

Trois commissions dépendent de votre secteur. Quels sont d'après-vous les faits marquants de cette année 2017 ?

Commission des Missions fiscales

L'année a été particulièrement riche...

- **Le prélèvement à la source** : à l'occasion du report de son entrée en vigueur pour permettre la réalisation d'un audit et d'une expérimentation du prélèvement

à la source de l'impôt sur le revenu, le Conseil supérieur a participé aux auditions et formulé plusieurs propositions d'aménagement du dispositif. Ainsi, dans le cadre de la loi de finances pour 2018, des ajustements et simplifications ont été apportés au dispositif initial, notamment s'agissant des gérants majoritaires, qui sont désormais assimilés aux exploitants individuels pour l'application du prélèvement à la source.

La commission a aussi géré la plateforme Conseil Sup' Services Prélèvement à la source et la hotline ouverte à la profession avec l'aide et le soutien actif de la commission des Missions sociales.

- **Pacte** : les propositions de la profession
Au-delà des réformes juridiques, fiscales et sociales déjà engagées, le Gouvernement a initié, en novembre 2017, un Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte). La profession comptable, en tant que conseiller privilégié du chef d'entreprise, a formulé 36 propositions, afin de répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises au quotidien.

- **Veille et communication à la profession sur les sujets d'actualité :** départ à la retraite du dirigeant de PME, taxe de 3 % sur les distributions, CVAE dans les groupes... sont quelques-uns des sujets qui ont été traités.

Commission des Missions sociales

Elle a accompagné les experts-comptables pour la mise en œuvre de la Phase 3 de la DSN. Plusieurs actions ont été menées auprès des pouvoirs publics, DSS, GIP MDS pour signaler les difficultés rencontrées avec les organismes complémentaires.

Concernant la mise en œuvre des ordonnances Travail du 22 septembre 2017, la commission a informé la profession sur les nouvelles mesures. Enfin, elle a mis à disposition un outil permettant de négocier en entreprise.

Deux outils permettant de conduire en clientèle la mise en place d'accords d'entreprise ont vu le jour.

Commission des Missions comptables

Plusieurs conférences ont été organisées en région (Lyon, Bordeaux, Toulouse) mettant en valeur les travaux de la commission commune Ordre et Compagnie de Doctrine comptable.

Fin 2018, que pourriez-vous nous dire sur les travaux réalisés ?

Commission des Missions fiscales

Mise en application des textes fiscaux sur les logiciels de caisse certifiés conformes et les comptabilités informatisées.

Commission des Missions sociales

Nous avons lancé la première promotion de DU de droit social avec la participation active de onze consœurs et confrères.

Commission des Missions comptables

La commission a fait travailler un groupe d'étudiants sur la possibilité d'automatiser le traitement des divergences entre résultat comptable et fiscal.



« La profession est sur le terrain pour assurer le service d'après-lois. Le Conseil supérieur s'efforce de jouer auprès des pouvoirs publics un rôle dans le service avant-lois. »

Patrick BORDAS



Nicole CALVINHAC

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE
DU SECTEUR PERFORMANCE DES CABINETS

Sont rattachées à ce secteur :

- La commission Numérique
- La commission Formation
- La commission Management des cabinets
- La commission Marketing des cabinets

Transformer le changement en opportunités

38

Vaste sujet que la performance. Pour être efficace, comment avez-vous procédé ?

Pour accompagner tous les cabinets sur le chemin de la performance, nous avons réuni dans un seul secteur, les commissions :

- **Numérique**, enjeu prioritaire du Conseil supérieur, qui bouleverse les pratiques des cabinets et leurs relations avec les tiers, tout en comportant aussi de formidables opportunités. .
- **Management** : elle fournit aux cabinets des outils et des idées innovantes et les diffuser.
- **Marketing** : elle structure une démarche marketing simple et efficace qui s'adapte à un environnement changeant.
- **Formation** : accompagner tous les cabinets dans leur développement vers la performance passe par l'acquisition de nouvelles compétences.

C'est ainsi que nous appréhendons les leviers à activer pour nous réinventer et adopter une attitude de conduite du changement !

Sur cette année 2017, quels ont été vos principaux projets ?

L'évolution sociétale est un enjeu prioritaire pour le Conseil supérieur qui propose de nombreuses actions à destination des cabinets.

- **Commission Management** : nous avons lancé, fin 2016, une étude auprès des 21 000 experts-comptables pour recenser les pratiques managériales novatrices et positives. L'analyse de plus de 2 000 retours d'expérience nous a permis d'identifier les meilleures pratiques et axes à développer. Nous avons piloté les études sur l'observatoire des cabinets : étude marchés de la profession, étude gestion des cabinets.
- **Commission Marketing** : nous avons enrichi et remodelé les fiches marketing : une feuille de route en six étapes pour mettre en place une nouvelle mission. Les fiches marketing client sont des outils de communication et d'aide à la vente prêts à l'emploi.
- **Commission Numérique** : le Conseil supérieur a poursuivi et renforcé, en 2017, le plan « Cap sur le numérique » pour favoriser la transition numérique des cabinets et de leurs clients avec une formation gratuite, des programmes d'accompagnement et de veille, ainsi qu'une journée du numérique annuelle.

Deux nouveaux Conseil Sup' Services ont accompagné les cabinets dans la mise en place des nouveaux dispositifs Caisse et RGPD. Un formulaire en ligne permet, si nécessaire, de poser des questions plus précises.

- **Commission Formation** : elle traite de la formation initiale, du stage professionnel et de la formation continue sur des sujets récurrents : organisation des stages en appui des régions, formation des contrôleurs, remises des diplômes ou prix aux meilleurs mémoires, participation au projet Common Content et à la commission consultative au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche... En 2017, la commission a travaillé sur une restructuration du programme obligatoire du stage et a orienté les travaux du CFPC sur le contenu pédagogique des formations existantes. La commission veille scrupuleusement à l'efficacité des programmes sous tous leurs aspects.

Et depuis ? Où en est-on fin 2018 ?

- **Commission Management** : un Guide recensant bonnes pratiques et outils a été publié.
- **Commission Marketing** : les RDV du marketing ont repris, sous un format webinaire, plus interactif. Un partenariat initié avec les trophées Marcom permet aussi de gagner en visibilité.
- **Commission Numérique** : « Cap sur le numérique » se poursuit. Une formation niveau 2 « mise en œuvre opérationnelle de la transition numérique », des webinaires sur des sujets d'actualité et des supports de formation sur des formats courts ont vu le jour. Un guide de la cybersécurité a été créé et nous développons des kits mission sur la transformation numérique.
- **Commission Formation** : le dispositif d'obtention du DEC par validation des acquis de l'expérience est en cours. Sur le stage, la restructuration du programme obligatoire sur 2 ans est en cours d'achèvement.



« L'évolution sociétale est un enjeu prioritaire pour le Conseil supérieur, qui propose de nombreuses actions à destination des cabinets. »

Nicole CALVINHAC



Journée du numérique le 7 décembre 2017



Lucie DESBLANCS

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU SECTEUR
DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Sont rattachés à ce secteur :

- La commission Agricole
- La commission Secteur public et non-marchand
- La commission Entreprises

Favoriser la croissance de nos clients et de nos cabinets

40

La croissance est une valeur forte portée par Charles-René Tandé. Quels ont été vos axes de développement ?

Tout d'abord, il nous est apparu nécessaire d'inciter les experts-comptables à suivre des formations complémentaires et à agir pour obtenir la reconnaissance de spécialisations.

Identifier et (re) positionner la profession sur des nouveaux marchés était également primordial. Enfin, encourager le développement des missions de conseil permet, par un effet boule de neige, de favoriser la croissance des clients et celle des cabinets.

Pourriez-vous nous rappeler les actions menées sur 2017 ?

Nous avons d'abord poursuivi des actions précédemment engagées par l'Ordre (Forum national des associations et fondations et coordination des manifestations régionales à destination du secteur

associatif, petits-déjeuners de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire, conférence au Congrès des maires, master II agricole avec le CSN, l'université de Rennes 1 et le CFPC, business story, etc.).

Les outils préexistants ont été mis à jour et ils sont nombreux : analyses sectorielles, guide des professions libérales, simulateurs de calcul de charges sociales et fiscales, outil d'aide au choix de la forme juridique, Kit mission, Conseil Sup' Services, ouvrages, etc.

Les travaux législatifs et réglementaires ont été suivis avec grande attention et plusieurs propositions ont été élaborées sur de nombreux sujets tels que la réforme du droit du travail et ses impacts sur les missions auprès des CE, le projet de loi Pacte, le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, la réforme du règlement comptable relatif aux associations...

Nous avons aussi développé des actions institutionnelles et interprofessionnelles relatives à l'entrepreneuriat, au secteur agricole, aux PME de croissance et aux ETI, au mécénat.

Plusieurs partenariats ont vu le jour pour favoriser l'entrepreneuriat et le rôle d'accompagnement de la profession.

En parallèle, nous avons rédigé de nombreux articles et dossiers pour les revues de l'Ordre et le site internet sur les différentes thématiques afin de donner l'information nécessaire en temps voulu.

Enfin, nous avons initié des travaux préparatoires à de nouveaux projets structurants pour la profession.

Et depuis ?

De nouvelles actions ont déjà vu le jour en 2018 :

- La création d'une mission sur les frais de mandat des élus ;
- « Les chemins du mécénat » avec un appui pour leur déclinaison en région ;
- La galaxie d'autodiagnostic ;
- Le tour des régions du Secteur Public.

Les outils existants s'enrichissent pour répondre aux attentes des cabinets : nouvelles fonctionnalités des simulateurs de charges relatifs à la TVA, nouveaux outils dans le guide des professions libérales, nouveaux ouvrages...



Journée annuelle du secteur public, rencontre avec les élus locaux

« Les travaux législatifs et réglementaires ont été suivis avec une grande attention et plusieurs propositions ont été élaborées sur des sujets clés comme la réforme du droit du travail et ses impacts. »

Lucie DESBLANCS



Gilbert LE PIRONNEC

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DU SECTEUR PROSPECTIVE ET SPÉCIALITÉS

Est rattachée à ce secteur:
- La commission des Missions de spécialisation

Accompagner la profession dans son évolution

42

L'avenir se construit (aussi) par l'institution. Les décisions prises s'avèrent déterminantes. Quelle était votre feuille de route ?

L'objectif était de mener une réflexion sur l'avenir de la profession et de l'accompagner dans son évolution. Il nous semblait capital d'imaginer un mode opératoire pour la reconnaissance des compétences spécialisées de l'expert-comptable. Le dernier axe retenu était de mettre à disposition de la profession des outils techniques pour développer de nouvelles missions de conseil dans les domaines de compétences spécialisés au-delà du métier traditionnel.

Concrètement, comment avez-vous procédé ?

La commission Missions de spécialisation a réalisé un cahier des charges afin de recenser les besoins et les attentes des différents marchés de la profession (entreprises selon leur taille, associations, collectivités et organisations publiques). Celui-ci est venu alimenter la réflexion menée sur la spécialisation de la profession.

Où en est-on, fin 2018, sur ces deux chantiers importants ?

Une étude a été réalisée par l'institut CSA sur les marchés et le positionnement de l'expert-comptable aujourd'hui et demain. Une première liste de compétences spécialisées, techniques et sectorielles, ainsi qu'un mode opératoire pour leur reconnaissance ont été établis. La mise en œuvre nécessite une modification des textes régissant la profession afin que cette dernière puisse faire état de ses compétences spécialisées. Conscient des enjeux que représente la prospective, chaque comité s'est impliqué pour l'intérêt général.

- **Comité financement des entreprises :** Conseil Sup' Network, la plateforme des solutions connectées, a été développée. La relation des entreprises avec les banques est encore plus fluide grâce à l'intervention de l'expert-comptable, notamment avec le dispositif « crédit 50 K€ » imaginé avec sept réseaux bancaires.
- **Comité transmission d'entreprise :** participation aux actions de communication en faveur de la transmission d'entreprise sous l'égide du ministère de l'Économie et des Finances au cours de la quinzaine de la transmission. Ce comité a élaboré et diffusé 40 fiches techniques à destination des entreprises dans le cadre du réseau institutionnel Transmettre et Reprendre.

« Il est capital d'imaginer un mode opératoire pour la reconnaissance des compétences spécialisées de l'expert-comptable. »

Gilbert LE PIRONNEC

- **Comité Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : organisation et cérémonie de remise des Trophées RSE de la profession comptable.
- **Comité prévention des difficultés des entreprises** : le guide de l'accompagnement des entreprises en difficulté initié en 2016 est paru à l'occasion de la Journée de la Prévention 2017 co-organisée avec la CNCC. Développement du CIP national (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises) et lancement de quatre nouveaux CIP territoriaux : Caen, Paris, Nanterre et Bobigny.
- **Comité conseil patrimonial** : initiation des travaux en vue de la publication périodique d'une lettre de formation en conseil patrimonial.
- **Comité évaluation d'entreprise** : des travaux en vue de la publication d'un guide pratique sur l'évaluation des préjudices ont été lancés.
- **Comité missions internationales** : un diagnostic en ligne destiné aux experts-comptables pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'export a été créé.
www.expert-comptable-international.info/fr





Philippe SAUVEPLANE

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DU SECTEUR COMMUNICATION ET ATTRACTIVITÉ

Est rattachée à ce secteur:
- La commission Communication et Attractivité

Faire connaître la richesse du métier et de l'institution

44

Quelles ont été vos priorités pour animer la communication du Conseil supérieur ?

L'image de l'expert-comptable est encore loin de la réalité du métier. Fort de ce constat, nous avons réalisé un travail de fond auprès de différentes cibles avec des actions qui, combinées entre elles, portent leurs fruits.

Un nouveau territoire graphique, qui mise davantage sur la marque expert-comptable, a été créé et déployé, tant pour les supports print que digitaux. Nous avons aussi posé les grands principes d'une refonte totale du site internet avec la commission Management de l'institution.

Parallèlement, pour expliquer et valoriser auprès des dirigeants et du grand public le rôle et le périmètre d'intervention des experts-comptables, nous avons renforcé les relations presse, noué régulièrement des partenariats avec les médias, assuré une présence stratégique sur des salons tels que le salon des maires, le salon des entrepreneurs, Vivatech, le forum des associations...

Nous avons réalisé plusieurs campagnes de publicité et opérations de médiatisation sur le dispositif business story, le baromètre Image PME ou encore la plateforme hubemploi.

Notre secteur veille aussi à informer les membres de l'Ordre de la richesse des services et des produits à leur

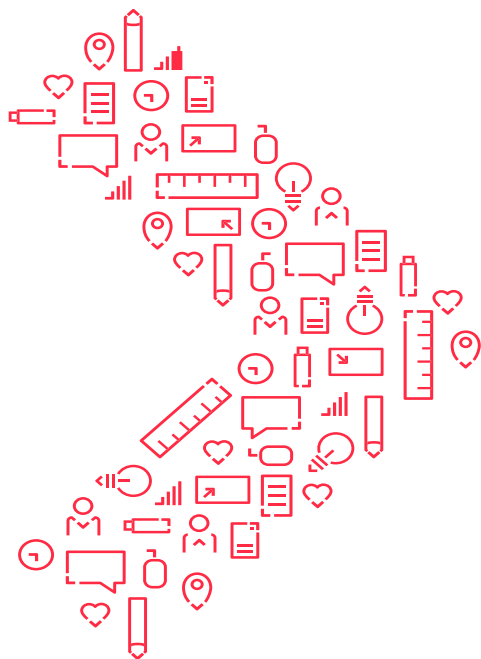
disposition avec les canaux les plus adaptés (magazine SIC, sicnewsletters, lettres à la profession, réseaux sociaux, présence dans les assemblées générales des Conseils régionaux, Congrès de l'Ordre...).

Nous assurons aussi un rôle de conseil et d'accompagnement « à la carte » en matière de communication auprès de l'ensemble des commissions et comités.

L'attractivité de la profession est un sujet crucial pour l'Ordre ?

Effectivement ! Notre objectif premier est d'être une profession de "destination". Il s'agit ici de donner envie, de générer de l'affinité pour la profession et de faire en sorte que les jeunes n'arrivent pas dans la filière par hasard mais que cela résulte d'un vrai choix d'avenir. Le travail que nous menons consiste à attirer l'attention des jeunes, à les rassurer sur le potentiel de la profession en leur démontrant que nos métiers évoluent vers des missions à plus forte valeur ajoutée. Pour cela nous avons organisé, une nouvelle fois, l'opération Initiatives BDE ainsi qu'une finale nationale du tournoi de gestion.

Nous avons préparé un « Kit attractivité » pour aider les experts-comptables à animer leurs interventions dans les écoles et contribuer à la cohérence de nos prises de parole. Élaboré avec le concours des Conseils



régionaux, il contient deux présentations aux contenus pédagogiques adaptés selon les niveaux pré et post-bac, enrichis de vidéos, plaquettes, quizz, articles de presse... Selon la cible et le type d'intervention, l'expert-comptable choisit le ton adapté : pédagogique, ludique, illustratif...

Quelles actions avez-vous mises en place sur l'année 2018 ?

Nous avons intensifié notre présence dans des salons à forte notoriété. Nous lançons mi-octobre l'opération nationale « The Way », une semaine dédiée à l'attractivité et préparons une grande campagne de communication multicanal.



Des actions qui s'adressent tant aux chefs d'entreprise, qu'au grand public et aux jeunes... et qui témoignent du dynamisme de la profession. »

Philippe SAUVEPLANE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

19, rue Cognacq-Jay 75341 Paris Cedex 07 France
Tél.: +33 (0) 1 44156000, csoec@cs.experts-comptables.org

Direction de la communication

Crédits photos:

Eric Avenel, Didier Lefebvre,
Banque d'images Ordre
des experts-comptables,
tous droits réservés.

Remerciements

Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué
à la réalisation de ce rapport.

Octobre 2018.



En flashant ce QR code, accédez à la version digitale.
Ce rapport est aussi téléchargeable sur le site
internet.

www.experts-comptables.fr